université de BORDEAUX

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des écoles doctorales ;

Vu la décision 2025-284 portant nomination de M. Servant Laurent en qualité d'administrateur du collège des écoles doctorales ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité formulé par le conseil du collège des écoles doctorales du 6 octobre 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Laurent Servant est nommé directeur du Collège des écoles doctorales à compter du 6 octobre 2026 et pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 5 octobre 2031.

Article 2 : Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère règlementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 2 novembre 2026

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux